

Délibération 2024-03

L'an deux mil vingt-quatre le 13 février, le Conseil d'Administration s'est réuni dans le salon d'honneur en mairie, sous la présidence de Madame Rose-Marie HALLYNCK, Présidente du Centre Communal d'Action Sociale.

Le Conseil d'Administration s'est réuni :

En présence de : Mme Françoise BOURDON, M. Samuel OLIVIER Mme Marie-Agnès WAUQUIER, Mme Marielle PEUGNET, Mr Maurice CATRIX, Mme Claudine PONNET, Mme Pascale BICHE, Mme Marie-Christine DHALLUIN, Mme Geneviève BLONDEL,

En l'absence de : Mme Nathalie WILLERVAL pouvoir à Françoise BOURDON, Mme Bernadette MYLLE, et de Mme Aurélie WABLE

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE ET DEBAT

En application de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes et établissements publics de plus de 3500 habitants sont tenus de présenter, dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires (ROB) qui doit donner lieu au sein du conseil d'administration ; débat dont il doit être pris acte par une délibération spécifique.

Après exposé du rapport d'orientation budgétaire 2024 et débats,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2312-1,

Le Conseil d'Administration

- En prend connaissance et débat des orientations budgétaires 2024, telles que définies dans le rapport joint en annexe.

Rose-Marie HALLYNCK
Présidente du Centre Communal d'Action Sociale
De Quesnoy sur Deûle

